



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 1748

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le développement du feroutage en France. En effet, notre pays, véritable carrefour de l'Europe, voit, année après année, le trafic de poids lourds augmenter d'une façon très importante. Cela présente des conséquences néfastes, tant sur le plan de la préservation de l'environnement que sur celui de l'engorgement et de la sécurité des grands axes routiers et autoroutiers français. Une alternative à cette inquiétante évolution existe : le feroutage. Or, force est de constater que la France reste largement à la traîne dans ce domaine. Ceci aurait une double origine : une absence de volonté politique et le fait que la SNCF serait détentrice d'une filiale figurant parmi les principales entreprises de fret routier d'Europe. Toutefois, la situation actuellement relevée dans notre pays exige désormais un véritable et prompt engagement du Gouvernement à soutenir et développer au plus vite le feroutage, quitte à inciter fortement la SNCF à revoir ses orientations stratégiques en la matière. Elle lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché à un rééquilibrage modal en faveur des modes ferroviaires, fluviaux, maritimes et des transports combinant ces modes alternatifs avec la route. Le transport combiné rail-route, qui représente environ un quart du fret ferroviaire français, présente des intérêts environnementaux évidents. Il doit aussi rechercher une viabilité économique pérenne. Le Gouvernement intervient à plusieurs niveaux de cette chaîne intermodale, depuis le subventionnement pour l'acquisition de matériel routier adaptable, la réduction spécifique de la taxe à l'essieu, jusqu'à l'aide à l'exploitation de services réguliers de transport combiné mise en oeuvre sur la période 2003-2007, au profit des opérateurs de lignes régulières. Ces mesures ne pourront produire leur plein effet et renverser la tendance actuelle que si tous les acteurs du transport combiné - entreprise ferroviaire, opérateurs et gestionnaires des terminaux, transporteurs routiers - conjuguent leurs efforts pour améliorer la productivité du transport combiné rail-route et sa qualité de service. Ces gains de performance passent notamment par la sélection des trafics les plus pertinents : trafics massifiés, en particulier à partir des ports maritimes, trafics internationaux à longue distance. Ce n'est que dans ces conditions que le transport combiné rail-route sera en mesure de répondre aux besoins du développement durable, de l'économie, et de prendre la place qui lui revient dans le marché du transport de marchandises. La création de services nouveaux et attractifs de feroutage doit également être encouragée. A cet égard, la mise en service au début du mois de novembre de la première autoroute ferroviaire française entre Aiton-Bourgneuf et Orbassano témoigne bien de cette volonté de développement du transport combiné.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1748

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2873

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9851